

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2020/878

Date d'impression 07/02/2025

Date de création 04/05/2023

Numéro de révision 1.2  
Date de révision 31/12/2024

## RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / DE L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : FLEET STAR  
Code produit : 2684G  
UFI: NRQ3-20XH-800Y-HENA

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Nettoyant du film routier.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
REGUS Gare de Lyon  
37-39 Avenue Ledru Rollin CS 11237  
75570 PARIS Cedex 12  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail fratech@nch.com  
Site internet www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Lésions oculaires graves: Catégorie 1  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient Dodécylbenzène de sodium & PG C9-11 Pareth-6.

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

#### Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

#### Conseils de prudence

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

Tenir hors de portée des enfants.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	EU - REACH reg number	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Notes
METHYL GLYCINE DIACETIC ACID, TRISODIUM SALT	164462-16-2	423-270-5	01-0000016977-53	10 - < 20	-	.

sodium p-cumenesulphonate	15763-76-5	239-854-6	01-2119489411-37	5 - < 10	Eye Irrit. 2 (H319)
Dodécylebenzène de sodium	85117-50-6	285-600-2	-	5 - < 10	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)
Acide phosphonique, (1-hydroxyéthylidène)bis sel tétrasodique	3794-83-0	223-267-7	01-2119647955-23	3 - < 5	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319)
PG C9-11 Pareth-6	68439-46-3	614-482-0	-	1 - < 3	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

## RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

#### Inhalation

Retirer de la zone contaminée et amener à l'air frais. Consulter un médecin si apparition d'une irritation ou une difficulté à respirer. En cas d'exposition à de fortes concentrations de vapeur ou brouillard, aller à l'air libre.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

#### Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

#### Ingestion

Contient des composants connus pour être nocifs par ingestion.

#### Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins

Provoque des brûlures des yeux. Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Oxydes de sodium.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

## RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Ventiler la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir sections 7, 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation adéquate.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Le produit ne contient pas de substance dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies.

**DNEL (niveau dérivé sans effet)**

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL
METHYL GLYCINE DIACETIC ACID, TRISODIUM SALT	general population workers general population general population general population general population workers workers workers general population workers general population workers workers	inhalation inhalation oral inhalation inhalation dermal inhalation inhalation inhalation dermal dermal dermal dermal dermal	long term exposure - local effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects acute/short term exposure - systemic effects acute/short term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects acute/short term exposure - systemic effects acute/short term exposure - local effects acute/short term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects acute/short term exposure - systemic effects acute/short term exposure - local effects acute/short term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects acute/short term exposure - systemic effects acute/short term exposure - local effects acute/short term exposure - systemic effects	2 mg/m <sup>3</sup> 4 mg/m <sup>3</sup> 17 mg/kg bw/day 20 mg/m <sup>3</sup> 20 mg/m <sup>3</sup> 20 mg/m <sup>3</sup> 25 mg/kg bw/day 40 mg/m <sup>3</sup> 40 mg/m <sup>3</sup> 40 mg/m <sup>3</sup> 40 mg/m <sup>3</sup> 85 mg/kg bw/day 170 mg/kg bw/day 400 mg/kg bw/day 400 mg/cm <sup>2</sup> 2000 mg/kg bw/day 2000 mg/cm <sup>2</sup>
sodium p-cumenesulphonate	general population workers general population general population workers general population workers	dermal dermal oral inhalation inhalation dermal dermal	long term exposure - local effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects	0.048 mg/cm <sup>2</sup> 0.096 mg/cm <sup>2</sup> 3.8 mg/kg bw/day 6.6 mg/m <sup>3</sup> 26.9 mg/m <sup>3</sup> 68.1 mg/kg bw/day 136.25 mg/kg bw/day
Acide phosphonique, (1-hydroxyéthylidène)bis sel tétrasodique	general population general population workers general population workers general population workers	oral inhalation inhalation inhalation inhalation dermal dermal	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects	2.4 mg/kg bw/day 4.2 mg/m <sup>3</sup> 10 mg/m <sup>3</sup> 10 mg/m <sup>3</sup> 16.9 mg/m <sup>3</sup> 24 mg/kg bw/day 48 mg/kg bw/day
PG C9-11 Pareth-6	general population general population workers general population workers	oral inhalation inhalation dermal dermal	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects	25 mg/kg bw/day 87 mg/m <sup>3</sup> 294 mg/m <sup>3</sup> 1250 mg/kg bw/day 2080 mg/kg bw/day

**PNEC (concentration prévisible sans effet)**

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - PNEC	EU - REACH (1907/2006) - PNEC
METHYL GLYCINE DIACETIC ACID, TRISODIUM SALT	soil	2.5 mg/kg soil dw

sodium p-cumenesulphonate	freshwater	0.23 mg/L
	marine water	0.023 mg/L
	freshwater (intermittent releases)	2.3 mg/L
	sediment (freshwater)	0.862 mg/kg sediment dw
	sediment (marine water)	0.0862 mg/kg sediment dw
	sewage treatment	100 mg/L
	soil	0.037 mg/kg soil dw
Acide phosphonique, (1-hydroxyéthylidène)bis sel tétrasodique	freshwater	0.0963 mg/L
	marine water	0.00963 mg/L
	food chain	5.3 mg/kg food
	sediment (freshwater)	193 mg/kg sediment dw
	sediment (marine water)	19.3 mg/kg sediment dw
	sewage treatment	58 mg/L
PG C9-11 Pareth-6	soil	14 mg/kg soil dw
	freshwater	0.10379 mg/L
	marine water	0.10379 mg/L
	freshwater (intermittent releases)	0.014 mg/L
	sediment (freshwater)	13.7 mg/kg sediment dw
	sediment (marine water)	13.7 mg/kg sediment dw
sewage treatment	1.4 mg/L	
soil	1 mg/kg soil dw	

**DNEL**

General Population = Population générale

Workers = Travailleurs

Oral = Orale

Inhalation = Inhalation

Dermal = Cutanée

Long term exposure - systemic effects = exposition à long terme - effets systémiques

acute/short term exposure - local effects = exposition aiguë/à court terme - effets locaux

bw/day = poids corporel/jour

**PNEC**

Freshwater = Eau douce

marine water = au de mer

freshwater (intermittent releases) = eau douce (libération intermittente)

food chain = chaîne alimentaire

sediment (freshwater) = sédiments (eau douce)

sediment (marine water) = sédiments (eau de mer)

sewage treatment = traitement des eaux usées

soil = sol

food = aliment

sediment dw = sédiments poids sec

soil dw = sédiments poids sec

**8.2. Contrôles de l'exposition**Paramètres de contrôle

Fournir une fontaine oculaire. Fournir des installations de lavage.

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle conformément au Règlement (UE) 2016/425.

Protection respiratoire

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains

Utilisation en trempage ou par immersion; Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Caoutchouc nitrile (0.4 mm). PVC (0.7mm). Gants en néoprène (0.4 mm). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Approuvé selon EN 166. Pour des volumes importants, l'écran facial doit être utilisé.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Aspect</b>	Jaune clair
<b>Odeur</b>	Faible
<b>État physique</b>	Liquide
<b>pH</b>	10.8
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Densité</b>	1.16
<b>Viscosité</b>	Fluide
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non combustible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	100 °C

Point/intervalle de fusion	-5 °C
Limites d'inflammation dans l'air en %	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible
Teneur en COV	0 %

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

## RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun matériau à mentionner.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Oxydes de sodium.

## RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
sodium p-cumenesulphonate	> 7000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 6.41 mg/L ( Rat ) 232 min > 770 mg/L ( Rat ) 4 h
Dodécylbenzène de sodium	= 650 mg/kg ( Rat )		
Acide phosphonique, (1-hydroxyéthylidène)bis sel tétrasodique	= 990 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	
PG C9-11 Pareth-6	= 1400 mg/kg ( Rat )		

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

#### Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

#### Ingestion

Contient des composants connus pour être nocifs par ingestion.

#### Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

#### Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

#### Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

#### Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

## RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets écotoxicologiques**

Les valeurs de pH>10,5 peuvent être fatales aux poissons ou autres organismes aquatiques.

Nom chimique	Toxique pour les poissons	Crustacés	Toxique pour les algues
METHYL GLYCINE DIACETIC ACID, TRISODIUM SALT	LC50 > 110 mg/L Danio rerio 96 h		
sodium p-cumenesulphonate			EC50 > 1000 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h
Dodécylbenzène de sodium			EC50 = 43.2 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le(s) agent(s) tensioactif (s) contenus dans ce mélange respecte (nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et sera mis à leur disposition, à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles

**RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets****déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Rincer à l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

07 06 01\* Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

20 01 29\* Détergents contenant des substances dangereuses

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

**RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

**Non classé pour le transport de matières dangereuses****14.5. Dangers pour l'environnement**

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

**Informations complémentaires**

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

**RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Cette préparation est un détergent et satisfait à la réglementation sur les détergents (EC) N° 648/2004.

Classification allemande WGK

Classification selon AwSV-Verordnung, Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau)

L'étiquetage des détergents pour le contenu (Règlement (CE) 648/2004 et 907/2006)

5 - 15% agents de surface anioniques < 5% agents de surface non ioniques, < 5% phosphates,

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

**RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion. H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

**Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**

Méthode de calcul. H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

**Préparé par** SB

**Date de création** 04/05/2023

**Date de révision** 31/12/2024

**Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

**Information supplémentaire**

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

**Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**